

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2020_110

Séance du lundi 28 septembre 2020

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 22/09/2020

Présents : 18

L'an deux mille vingt et le vingt-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

Votants: 19

Pour : 19

Contre : 0

Secrétaire de
séance: Fabienne PUCHERAL
MOLINES

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés: Thibaud MALGOUYRES par Mathieu PUCHERAL

Excusés:

Absents:

Objet: BP - DM 1 - DE_2020_110

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	16000.00	
6413	Personnel non titulaire	13300.00	
748388	Autres		16000.00
775	Produits des cessions d'immobilisations		13300.00
TOTAL :		29300.00	29300.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
20422 - 451	Privé : Bâtiments, installations	40984.16	
21531 - 210	Réseaux d'adduction d'eau	-40984.16	
2031 - 443	Frais d'études	2000.00	
1323 - 445	Subv. non transf. Départements		2000.00
TOTAL :		2000.00	2000.00
TOTAL :		31300.00	31300.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Stéphane Maurin

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/10/2020 048-200057594-20200928-DE_2020_110-DE

